



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

**Numéro de référence :** 2005-4083  
**Demande :** Catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (augmentation de la dose)  
**Produit :** Insecticide Matador 120 EC  
**Numéro d'homologation :** 24984  
**Matière active (m.a.) :** Lambda-cyhalothrine à 120 g/L  
**Numéro de document de l'ARLA : 1397052**

### Contexte

L'insecticide Matador 120 EC est homologué depuis le 30 avril 1997 pour lutter contre une grande variété d'insectes sur les arbres fruitiers, le tabac, les cultures légumières au champ, les cultures oléagineuses, les céréales et les légumineuses. Afin d'obtenir des détails sur les exigences concernant les utilisations, les doses et méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et l'équipement de protection individuelle, veuillez vous reporter à l'étiquette du produit.

### But de la demande

Le but de cette demande est de modifier l'homologation de l'insecticide Matador 120 EC afin d'augmenter la dose d'application pour lutter contre le puceron du soya sur le soya. L'insecticide Matador 120 EC est actuellement homologué pour une telle utilisation. Cette demande ferait passer la dose de 10 à 28 g m.a./ha, permettant du même coup une plus grande gamme de doses d'application selon les pressions des insectes.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

L'évaluation des propriétés chimiques et toxicologiques n'était pas requise puisqu'il n'y avait aucun changement à la composition chimique du produit.

Afin d'étayer l'augmentation de la dose d'application dans et sur le soya à des fins d'utilisation lors des fortes pressions de populations d'insectes ravageurs, on a considéré des données sur les résidus. Le nouveau profil d'emploi a été jugé acceptable. À la suite d'un traitement conforme au nouveau profil d'emploi, les résidus de lambda-cyhalothrine et de l'épimère R157836 seront inférieurs à la limite maximale de résidus actuelle de 0,02 partie par million (ppm) dans et sur le soya et ils ne présenteront pas de risque inacceptable pour aucun des segments de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

On a obtenu une marge d'exposition acceptable pour les personnes exposées au produit dans le cadre de leur travail à la dose d'application accrue de lambda-cyhalothrine sur le soya.

Une augmentation de la dose d'application homologuée de l'insecticide Matador 120 EC pour lutter contre le puceron du soya accroîtra le potentiel d'exposition de l'environnement et des animaux sauvages à la lambda-cyhalothrine. La dose accrue pose divers degrés de risque pour les poissons, les mammifères sauvages, les invertébrés aquatiques et terrestres ainsi que pour la reproduction des oiseaux. La lambda-cyhalothrine ne devrait pas présenter un risque important pour la survie individuelle des oiseaux sauvages ou des algues d'eau douce.

### **Évaluation de la valeur**

On a soumis les données de trois essais au champ menés en Ontario en 2005. On a évalué l'efficacité d'une gamme de doses échelonnées entre 10 et 28 g m.a./ha et on les a comparées avec un standard commercial, le diméthoate.

Sous le coup de très fortes pressions de pucerons, ce sont seulement les doses de 20 et de 28 g m.a./ha qui ont réduit les populations de pucerons en-dessous du seuil économique tandis que les populations de pucerons dans les groupes de contrôle non traités sont demeurées relativement stables ou ont augmenté. Les doses de 10 et de 15 g m.a./ha ont provoqué peu ou aucune réduction dans le nombre de pucerons du soya. La dose de 28 g m.a./ha a provoqué une plus grande réduction du nombre de pucerons que la dose de 20 g m.a./ha tout en n'étant pas statistiquement significative. La plus haute dose testée, 28 g m.a./ha, a entraîné une réduction dans le nombre de pucerons du soya similaire au diméthoate.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a complété l'évaluation de la demande faisant l'objet de ce rapport et a jugé que les renseignements fournis étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide Matador 120 EC afin d'augmenter la dose d'application de 10 à 28 g m.a./ha pour lutter contre le puceron du soya dans le soya.

### **Références**

Les références sont en anglais seulement à moins d'une indication contraire.

#### **7.1. Liste des études ou des renseignements soumis par le demandeur ou le titulaire**

Numéro de document de l'ARLA	Référence
1160334	PP321 Residues on soybeans (TMU1490/B)(KARATE), DACO: 7.4.2
1160335	KARATE: PP321 Residues from aerial/ground applications to soybeans-1984 AND 1985 USA Field Trials (TMU1991/B), DACO: 7.4.2

1160363	Lambda-cyhalothrin (ICIA0321): Magnitude of the residue study on soybean seed.(0321-88-MR-14;RR90-437B;A030.0091) (KARATE), DACO: 7.4.2
1163851	PP321: Quantification of radioactive residues found on soya beans from plants treated with 14C-PP321.(RJ0438B;D3.1/03;REF#23).(MATADOR 50EC,KARATE 100EC), DACO: 6.3
1163852	PP321: Quantification and characterisation of radioactive residues found in soya leaves from plants treated with 14C-PP321.(RJ0507B;D3.1/04;REF#24).(MATADOR 50EC,KARATE 100EC), DACO: 6.3
1326188	2004, Lambda-Cyhalothrin - Residue Levels on Soybeans (Seed) from Trials Conducted with Matador Insecticide and Warrior Insecticide in Canada during 2002, N/S, CER07117/02, MRID: N/S, DACO: 7.4.1
1107305	Efficacy Summary to Increase the Rate of Matador 120 EC Insecticide for soybean aphid control in soybeans. Study report date: 30-Nov-2005. Brady Code, Syngenta Crop Protection Canada Inc. pp. 9. DACO 10.2.3.1. Received by PMRA 05-Dec-2005.
1107307	Adverse effects on use site summary. Study Report Data: 30-Nov-2005. Theresa Brimmer, Syngenta Crop Protection Canada Inc. pp. 1. DACO 10.3.1. Received by PMRA 05-Dec-2005.
1107306	Efficacy trials - Small Scale Field Trials (3). Tracey Kloepfer. pp. 6. DACO 10.2.3.3. Received by PMRA 05-Dec-2005

### 7.3 Renseignements additionnels consultés

#### 7.3.1 Renseignements publiés

ARLA. 2003. Lambda-cyhalothrine Demand CS insecticide. PRDD2003-03.  
[www.pmr-arla.gc.ca/francais/pdf/prdd/prdd2003-03-f.pdf](http://www.pmr-arla.gc.ca/francais/pdf/prdd/prdd2003-03-f.pdf)

#### 7.3.2 Renseignements non publiés

Numéro de document de l'ARLA	Référence
1348044	Correspondence RE: Technical PP321 (lambda-cyhalothrin); Sub. No. 85-1628. Karate 50 EC; Sub. no. 85-1627, and Charge 100 EC; Sub. No. 87-0901 + Canadian Wildlife Service: Evaluation Summary and Recommendations for PP321 (Karate and Charge). To: W. Charnetski, Agriculture Canada.

1348014	Amended Science Proposal on Cyhalothrin-lambda. August 2, 1996. + Proposed Regulatory Decision Document (PRDD). November 21, 1995.
1348027	Correspondence Re: Technical PP321 (lambda-cyhalothrin); Sub. No. 85-1628. Karate 50 EC; Sub. No. 85-1627. Charge 100 EC; Sub. No. 87-0901. To: W. Charnetski, Agriculture Canada.
1347995	Memorandum Subject: Level D Review of Matador 120 EC, cyhalothrin-lambda, Reg. No. 24984, Sub. No. 1999-0483. To: Terry Caunter, Product Sustainability and Division, Health Canada PMRA. From: Christopher P. Dufault, Environmental Assessment Division, Health Canada PMRA.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.